

La Grèce veut torpiller temps de travail et négociation collective

 alternatives-economiques.fr/grece-veut-torpiller-temps-de-travail-negociation-collective/00099030



Des manifestants protestent à Athènes, le 6 mai 2021, contre une nouvelle vague de réformes qui vise à flexibiliser le marché du travail.

PHOTO : Aristidis Vafeiadakis/ZUMA Press/ZUMA/REA

?

Le gouvernement grec a fait fuiter les premiers éléments d'une future loi travail qui remet en cause la journée de 8 heures et le pouvoir des syndicats. Ils inquiètent à l'heure où les dirigeants européens se sont pourtant accordés sur la nécessité d'un « socle social » lors du sommet social de Porto.

« Ce que je voudrais avant tout à la fin de mes études, c'est, d'abord, de trouver un poste d'ingénieur stable qui me permette de vivre de façon autonome... Mon ambition peut paraître bien modeste, mais en Grèce, c'est un véritable défi ! », lance Kostas, un étudiant de 24 ans qui manifestait à Athènes le 6 mai.

Sous le soleil, le défilé rassemblant des hommes et femmes de tout âge et de tout corps de métiers avance sur la longue avenue Stadiou. L'étudiant, bientôt diplômé, poursuit : « Avec les lois que le gouvernement prépare, il sera de plus en plus dur de trouver une stabilité professionnelle pour des jeunes comme moi. » Il le pressent, car il a étudié de près les éléments du projet de loi que la majorité de Nouvelle Démocratie (droite), arrivée au pouvoir en juillet 2019, entend bien faire passer. « Il vise à supprimer la journée de travail de 8 heures, le système de protection sociale, les conventions collectives... », déplore-t-il.

Le pays était encore sous cloche quand un document émanant du gouvernement est arrivé sur les tables des rédactions ; il s'agissait des principales lignes d'un projet de loi qui embrasse large : temps de travail, élections syndicales... Tout le monde du travail constate ce qui l'attend à l'issue de cette fuite organisée hors des canaux officiels.

De son côté, le gouvernement veut convaincre de la pertinence de ses orientations. Ainsi, sa porte-parole Aristotelia Peloni a déclaré que la réforme « *actualise la législation pour qu'elle corresponde au siècle actuel, aux besoins réels des employés d'aujourd'hui* ».

Quels en sont les principaux objectifs ? « *Il s'agit d'améliorer la compétitivité, de stimuler la croissance, et de créer de nouveaux emplois* », détaille le directeur de l'observatoire sur l'économie grecque et européenne au sein de l'institut Eliamep (proche du gouvernement), Dimitris Katsikas. Pour lui, « *la plupart des aspects de cette loi sont positifs. Par exemple, la mise en place d'une carte de travail électronique reliera les travailleurs via leur ordinateur à une base de données du ministère, afin d'enregistrer les heures de travail.* »

Autrement dit, elle permettra un meilleur contrôle des horaires effectués. L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes sera renforcée. Ou encore, les congés parentaux, y compris pour les pères, vont être mieux garantis, estime-t-il. En outre, le projet de loi introduit une flexibilité optionnelle des heures de travail, fixe des règles sur le travail à distance et inclut des garanties contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Dérégulation des horaires

Mais le projet fédère déjà contre lui. « *Il renvoie la Grèce au Moyen-Age* », a ainsi déclaré l'ex-Premier ministre et chef du parti de la gauche grecque Syriza, Alexis Tsipras. De nombreux économistes dénoncent également la philosophie générale du texte. Professeur émérite d'économie politique à l'Université Panteion, Savas Robolis estime que le projet vise à la « *dérégulation du marché du travail* » en introduisant trois changements majeurs.

Les conventions collectives, qui avaient été réintroduites lorsque Syriza était au gouvernement, sont remplacées par des contrats individuels

Les conventions collectives, qui avaient été réintroduites lorsque Syriza était au gouvernement, sont remplacées par des contrats individuels. Les salariés pourront effectuer deux heures supplémentaires par jour qui ne seront plus rémunérées, mais créditées sur un compte épargne-temps et transformées en journée de récupération, sans coût supplémentaire, sur un semestre. En outre, le nombre maximal d'heures supplémentaires autorisé est porté de 96 heures dans l'industrie et 120 heures dans les autres secteurs à 150 heures. Autant d'éléments d'une flexibilisation concomitante, selon Savas Robolis, à « *une casse de la journée de travail de huit heures* ».

Cette « casse » inquiète d'autant plus que les organes de défense des travailleuses et travailleurs voient déjà leurs pouvoirs limités depuis plusieurs années en Grèce. Or, « *la loi porte un coup fatal aux syndicats* », pointe la professeure d'économie à l'université Panteion d'Athènes, Maria Karamessini.

L'extension des conventions collectives est ainsi rendue quasiment impossible ; le recours aux tribunaux d'arbitrage professionnel devient difficile ; lors des grèves, 40 % du personnel sera astreint au service minimum dans les entreprises publiques et parapubliques au lieu de 10 % jusqu'à maintenant, tandis que le droit de grève sera difficile à exercer dans les conditions imposées par la loi en gestation (notamment avec l'augmentation du seuil de votes favorables pour déclarer la grève et le recours au vote à domicile par voie informatique).

Enfin, en cas de non-respect des règles lors des grèves, les salariés seront poursuivis au pénal et plus au civil.

« *Ce cocktail est destructeur pour les relations professionnelles collectives* », tranche Maria Karamessini. Savas Robolis ajoute : « *La nouvelle loi implique d'une part une pénalisation de l'activité syndicale et, de l'autre, une privation du débat collectif bien qu'il soit une fonction essentielle de la vie d'un syndicat. La démocratie syndicale est en train d'être démolie* ». Au final, « *c'est la fin des relations professionnelles collectivement régulées* », prévient Maria Karamessini.

Attirer les investisseurs étrangers

Quelle est, alors, la finalité réelle de ce projet ? « *Il vise à faire baisser les coûts salariaux et non salariaux afin de faire un clin d'œil aux capitaux. Pour le gouvernement grec, la seule façon de développer l'économie est de faire appel aux investisseurs étrangers* », analyse Savas Robolis.

« *La baisse du coût du travail : c'est la doxa dominante à Bruxelles* », renchérit Filippa Chatzistavrou, maîtresse de conférences en économie à l'université d'Athènes. Elle fait, d'ailleurs, un lien entre cette loi sur le travail et le plan de relance déposé par le gouvernement grec à la Commission européenne, que les membres de la majorité qualifient pourtant à l'envi d'« *opportunité historique de transformer l'économie* ».

« *Ce projet vise à faire baisser les coûts salariaux et non salariaux afin de faire un clin d'œil aux capitaux. Pour le gouvernement grec, la seule façon de développer l'économie est de faire appel aux investisseurs étrangers* », Savas Robolis

Ainsi, explique la chercheuse, « *il y a deux volets dans ce plan : l'un sur les investissements privés (transition verte, innovation...), l'autre sur les subventions (digitalisation, télécommunication...)*. Pas un seul ne concerne l'économie réelle du pays. En réalité, les multinationales qui sont dans ces secteurs vont en profiter », estime-t-elle.

Le tissu économique national, composé à plus de 95 % d'entreprises de moins de dix salariés, est, lui, le grand oublié du projet. « *La Grèce est de nouveau le laboratoire du "Sud européen", ces pays du low cost* », regrette-t-elle.

Ironie du calendrier, alors qu'en Grèce, les débats se multiplient sur ce projet, le Premier ministre Kyriakos Mitsotakis s'envolait pour Porto. Il assistait au sommet social européen des 7 et 8 mai sous présidence portugaise. Les dirigeants des 27 Etats membres se sont ainsi accordés sur trois objectifs : hausse du taux d'emploi des 20-64 ans, développement de la formation et baisse de la pauvreté d'au moins 15 millions, dont au moins 5 millions d'enfants. Reste à savoir si, en Grèce, les travaux pratiques sont conciliables avec ces orientations.